



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E99454

VALABLE JUSQU'AU

18/02/2027

ÉDITÉ LE

16/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/05/2010

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LAVAL 523043081 R.C.S LAVA

Siret : 523 043 081 00026

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 5045865

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 124 869 697

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 124 869 697

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : BRUNO HAIRY

31 RUE CROIX
53100 CHATILLON-SUR-COLMONT

Téléphone : 02 43 04 46 88

Portable : 06 44 16 03 06

Site Internet : www.sarlhairybruno.com/

E-mail : accueil@hairybruno.fr

Responsabilité légale :
HAIRY BRUNO GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	08/04/2026
4511 PROB	Fourniture et pose volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles - résidentiel et tertiaire Mention RGE	15/01/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	15/01/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.